

Barème d'honoraires 2025-2026 - Applicables aux locations

HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE

Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

Honoraires : 8 % HT du loyer annuel hors charges

HONORAIRES CHARGE BAILLEUR

Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie : 6 % HT
loyers charges comprises par mois